

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-2025/0031

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : DGA Ressources
Tél : 04 66 56 11 89
Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature en matière de gestion des services de l'administration générale à Mme Christelle BARRES - directrice générale adjointe de la DGA administration générale / citoyenneté

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, aux directeurs et aux responsables de service,

Considérant que Mme Christelle BARRES exerce les fonctions de directrice générale adjointe en charge de l'administration générale et de la citoyenneté d'Alès Agglomération,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature, en matière de gestion des services de l'administration générale et de la citoyenneté à la directrice générale adjointe en charge de l'administration générale et de la citoyenneté d'Alès Agglomération,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe en charge de l'administration générale et de la citoyenneté, sous le contrôle et la responsabilité de M. le président, pour l'ensemble des dépenses relatives à la direction générale adjointe en charge des services de l'administration générale et de la citoyenneté pour :

- les bons de commande juridiques et financiers,
- les courriers de reconduction de marchés,
- les projets de décompte final et les procès-verbaux de réception de travaux
- les ordres de service,
- les libérations de retenues de garantie,
- les certificats pour paiement,
- les certificats administratifs à l'appui d'un paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe, délégation de signature est donnée à M. Patrick CATHELINEAU, directeur général, à M. Pierre VIGUIÉ, directeur général adjoint et à Mmes Lydia PICQ et Isabelle SCHMIDT, directrices générales adjointes, sous le contrôle et la responsabilité de M. le président, en matière de dépenses de la direction générale adjointe administration générale / citoyenneté pour les documents listés au présent article.

ARTICLE 2 :

Les actes pris par Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe dans les matières déléguées par Monsieur le président portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des services de l'administration générale et de la citoyenneté ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe, les actes pris par M. Patrick CATHELINÉAU, directeur général, dans les matières qui lui auront été déléguées, devront porter la mention « pour le président et par délégation de signature, le directeur général ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle BARRES, directrice générale adjointe, les actes pris par M. Pierre VIGUIÉ, Mmes Lydia PICQ ou Isabelle SCHMIDT – directeur(trices) général(es) adjoint(es), dans les matières qui leur auront été déléguées, devront porter la mention « pour le président et par délégation de signature, le/la directeur/trice général/le adjoint/e».

ARTICLE 3 :

L'exercice de ces délégations débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général d'Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Christelle BARRES, Lydia PICQ, Isabelle SCHMIDT et à MM. Patrick CATHELINÉAU et Pierre VIGUIÉ.

Alès, le 11 JUIN 2025

Le Président
Christophe RIVENQ

